

**BULLETIN MUNICIPAL
DECEMBRE 2018 N° 40**

ETAT CIVIL

MARIAGE

- ROMANO Maria Angeles et CARRERA David le 21 juillet 2018
- DULUCQ Fabienne et PERAULT Claire le 25 aout 2018

NAISSANCES

- BESSOUS Kylian le 09 octobre 2018

DECES

- CAZES Hubert le 3 janvier 2018 (86 ans)
- TOULOUSE Jean Louis le 28 février 2018 (93 ans)
- PALANQUE André le 20 mars 2018 (70 ans)
- DUBERTRAND Jean le 25 mars 2018 (80ans)
- LABAU Robert le 02 juin 2018 (83 ans)
- PERRAULT Jean Pierre le 20 août 2018 ‘

BAPTEMES CIVIL

- MEIJER Emma le 10 juin 2018

FELICITATIONS A NOS ETUDIANTS

- PALANQUE Anaïs Licence Œnologie et Tourisme
- JAMIN Kevin Licence 3 Histoire et géographie, (mention assez bien)
- LABAU Nathan Baccalauréat STI 2D
- MARTIN Morgane Baccalauréat S
- CROSSLEY Jasper Baccalauréat ES (Mention Bien)
- DUBERTAND Claire Brevet (Mention Assez Bien)
- NOEL Alexia Brevet



Il est possible que certains diplômés ne soient pas cités par manque d'information à la mairie

REMERCIEMENTS

A Stéphane Martin pour avoir dégagé le chemin d'En Pelat couvert de boue lors des inondations du 9 mai

Toute aide apportée à votre commune est une aide apportée à tous les Castillonnais car cela permet à votre municipalité de freiner la hausse de vos impôts.

HORAIRE SECRETARIAT

MAIRIE tél : **05 62 65 53 34** / Courriel : mairie.castillonmassas@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h30 et jeudi 10h00 – 13h00

Pour joindre votre Maire utiliser exclusivement son portable : **06 15 26 27 23**

| | | |
|----------------------------|----------------------|-----------|
| N° APPELS D'URGENCE | POMPIERS = | 18 |
| | GENDARMERIE = | 17 |
| | SAMU = | 15 |

N° UNIQUE D APPEL D'URGENCE **112 (n° à privilégier)**

Allo DOCTEUR (urgences) **39 66**

N° SOCIAL GRATUIT / FEMMES BATTUES = 0 800 32 31 30

Violence contre les femmes : 06 51 83 46 51 ou urgence.elles32gmail.com

Centre d'information sur les droits des femmes et familles du GERS : 05 62 63 40 75

N° ENFANCE EN DANGER **119**

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CASTILLONNAIS

Pensez au facteur : n'oubliez pas **d'indiquer à vos correspondants votre nouvelle adresse cela évitera bien des erreurs.**

- BOUBEE Wendy au village
- BOIXADER Ghislaine et LEMONIER Marc à la Bourdette

PAROISSE

Répondantes : Mesdames Paule CAPDEVILLE et Corine FAVAREL
(Renseignements, horaires et lieux de messes, cérémonies religieuses)

Curé : François DUCASSE

POPULATION

D'après l'INSEE il y a 255 Castillonnaises et Castillonnais recensement réel INSEE 2017

LISTE ELECTORALE

Il est rappelé à tous les nouveaux Castillonnais que la liste électorale est en cours de révision jusqu'au 31/12/2018. **Dernier délai.**

Pour vous inscrire et pouvoir voter en 2019, vous adresser au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture le lundi après-midi ou le jeudi matin muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2018.

Une permanence exceptionnelle sera ouverte à la mairie le 31 décembre de 17 heures à 19 heures.

SALLE DES FÊTES ET PRÊT MATERIEL

La salle des fêtes de Castillon-Massas n'est louée qu'aux Castillonnais. Il vous sera demandé une attestation d'assurance et une caution de 500€

| | |
|--|-----|
| -Salle des fêtes + chaises + tables + vaisselle + lave-vaisselle | |
| +réfrigérateur | 40€ |
| -Cuisine | 80€ |
| -Chauffage | 40€ |

Pour la location, s'adresser à M. BARBEAU Pierre tel : 06 83 02 29 56

D'autre part la commune met GRATUITEMENT à la disposition des Castillonnais, des tréteaux, des chaises et des tables (Attention nombre limité). S'adresser aussi à M. BARBEAU.

Depuis plusieurs années le Conseil Municipal désirait donner un coup de jeune à notre salle des fêtes qui après 35 ans de bons et loyaux services en avait besoin.

Pour la petite histoire il faut savoir que la salle des fêtes de Castillon-Massas a été en très grande partie construite par les Castillonnaises et Castillonnais et en particulier par les jeunes du comité des fêtes de l'époque. Le comité des fêtes avait même, en ce temps-là, prêté de l'argent à la commune pour qu'elle puisse réaliser cet investissement sans emprunt.

Aujourd'hui la salle des fêtes est utilisée tous les jours par les enfants de l'école (180 jours par an), tous les mardis soir par la Gym Volontaire (environ 40 soirées) et tous les jeudis soir par Mouv' Danse (environ 40 soirées). Il faut rajouter à cela l'occupation pour les repas du RPI (écoles de Castillon-Massas et Roquelaure), de la chasse, du comité des fêtes, la Salsa, les randonneurs gascons, vœux du Conseil Municipal, Pot du 11 novembre... (environ 12 week-end par an) et enfin la location aux Castillonnaises et Castillonnais à différentes occasions pour des fêtes familiales : mariages, anniversaires, communions... (environ 15 week-end par an).

Cette utilisation intensive méritait bien que nous nous intéressions à ce bâtiment public que les Castillonnais connaissent aussi bien que leur Mairie.

Depuis déjà 3 années, dès la fin des travaux de l'assainissement du village, nous avons «économisé» pour pouvoir rénover cette salle des fêtes. Nous avons en 2016 changé les ouvertures et cette année a vu la réfection du plafond, de l'éclairage et de la peinture. Nous pensons aussi au sol mais d'autres urgences comme la reprise des concessions du cimetière en 2019 (environ 20 000 euros) ne nous permettrons pas d'y penser tout de suite. Ce sera probablement un objectif du prochain Conseil Municipal en 2020.

LES ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Président, M. Sébastien PALANQUE

Cible Castillonnaise : Président, M. Sébastien LOPEZ

Gym volontaire : Présidente, Mme Yvette BARBEAU (séances le mardi soir 19 heures)

Mouv'Danse : Président, M. ANTONELLO Bernard (cours le jeudi soir) contact à Castillon-Massas : Mme BOISSELIER Martine

Les amis de Semper Spes : Président, M. Jacques SAUVAGE

LE CALENDRIER 2018 DES ACTIVITES

01 janvier : Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par la société de chasse 121 convives

13 janvier : Vœux du Conseil Municipal et apéritif dinatoire 85 convives

03 février : Banquet de clôture de la chasse 118 convives

03 mars : Repas « Poule au pot » puis bal disco organisés par le comité des fêtes 130 convives

09 mars : Repas « Raclette » organisé par l'école (60 convives)

19 mars : Commémoration du 19 mars avec la FNACA (52 participants)

09 Juin : Soirée salsa

22/23 juin Kermesse de l'école

30 juin : salsa

17 au 19 août : Fête locale

21 septembre : repas de rentrée organisé par l'école 80 convives

11 novembre : Cérémonie du souvenir

NOËL

En 2015 le Conseil Municipal a décidé de voter des crédits pour offrir à l'occasion des fêtes de fin d'année un petit cadeau à toutes les Castillonnaises et tous les Castillonnais âgés de plus de 80 ans.

17 de nos concitoyens en bénéficieront en 2018.

DES LIVRES ET DES REVUES A DISPOSITION

Vous avez des livres et des revues dont vous souhaitez vous débarrasser ?

Plutôt que de les jeter dans les containers jaunes vous pouvez les apporter sous l'abri bus sur la place du village.

Vous aimez lire. Vous pouvez choisir un ou plusieurs livres pour assouvir votre passion et s'ils vous plaisent **vous pouvez même les garder définitivement.**

Cette bourse d'échange gratuite fonctionne depuis la fin 2014 profitez-en !!!

ECOLE

L'école accueille les cours de CM1 et CM2 avec 23élèves

Notre vieux portail bois n'a pas résisté à l'assaut des normes

-Accessibilité ; portillon trop étroit et malaisé à ouvrir pour un handicapé
-Anti-intrusion «Plan Vigipirate » imposées par l'éducation nationale. L'instituteur est le seul maître de l'accès au périmètre scolaire durant les jours de classe, il doit depuis son bureau pouvoir ouvrir le portail tout en identifiant les personnes qui en demandent l'accès !!!

Le contrat en CDD de notre cantinière Wendy BOUBEE a été renouvelé pendant 1 an. Nous ne pouvons en effet l'embaucher en CDI tant que l'école est menacée à terme de fermeture.

SAPEURS POMPIERS (Allo 18)

Nous rappelons aux Castillonnais que nous sommes rattachés depuis 2006 au centre de secours de JEGUN dont les soldats du feu (**tous volontaires**) connaissent Castillon-Massas et viennent régulièrement s'informer de la position des nouvelles habitations. Nous leur avons transmis en cours d'année le nouvel adressage. Ne les oubliez pas pour les étrennes

Lors d'un appel, précisez bien l'adresse de votre domicile (**nouvelle adresse qui vous a été communiquée cette année**) et votre nom pour qu'ils puissent mieux vous situer sur la commune. N'oubliez jamais qu'ils sont notre première ligne de défense, contre le feu bien entendu, mais aussi contre l'eau, l'accident, la maladie brutale parfois...

Les pompiers ont encore en 2018 effectué plusieurs interventions sur la commune : Décès, accidents, hospitalisations d'urgence, incendie...

POLICE (rappel)

De nombreux vols sont à signaler dans les environs immédiats ainsi qu'à Castillon-Massas.

Comme chaque année nous vous rappelons ces quelques principes de base qui permettront de créer l'insécurité chez les malandrins qui souhaitent s'approprier vos biens :

- Signalez à la gendarmerie tout ce qui vous paraît anormal ; personne au comportement anormal ou cherchant à entrer chez vous ou se dissimulant à votre approche.
- Essayez toujours de relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects.
- N'oubliez pas de fermer portes et fenêtres ainsi que votre voiture.
- Signalez à vos voisins que vous vous absentez pour qu'ils surveillent votre maison.

Quelques abruti(e)s manquant de courage ont aussi fait circuler des lettres anonymes contenant des propos calomnieux. Elles ont fait l'objet de plaintes à la gendarmerie

La mairie ne cautionne a priori aucune entreprise se présentant pour des contrôles style termites, dératissage, amiante... Si une entreprise, de quelque sorte soit-elle, se présente à vous sous couvert de la mairie ce sera probablement un mensonge ou une tentative d'escroquerie, en effet :

CHAQUE FOIS QUE LA MAIRIE DONNERA SON AVAL A UN DEMARCHEUR VOUS EN SEREZ AUPARAVANT AVERTIS PAR UNE INFORMATION DANS VOTRE BOITE AUX LETTRES (exemple démarchage AXA pour une mutuelle santé)

L'ADRESSAGE

L'adressage c'est une adresse unique pour chaque maison avec une localisation par la Poste suivant l'application Française « Lambert 93 » qui malheureusement n'est pas directement lisible sur un GPS.

Pour cette raison un membre du Conseil Municipal (Monsieur CHAPELLE Jean Louis) a transcrit les coordonnées Lambert 93 en coordonnées GPS que vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres en même temps que votre plaque portant le de N° de votre maison.

C'est adressage est utilisable par tous les services publics à condition de poser votre plaque indiquant votre numéro de maison près de votre entrée ou à défaut sur votre boîte aux lettres.

Cela a impliqué pour la commune de renommer toutes les routes qui étaient recensées sous la forme de N° (VC 1 ou Rd930...) ou ne disposant pas de panneaux indicateurs et aussi d'attribuer un N° à chaque maison en fonction de la distance qui la sépare du début de la route qui passe à proximité. Cette mission a été en partie réalisée par la Poste.

Tout cela ne sert à rien si vous n'installez pas votre n° de maison à votre portail ou sur votre boîte aux lettres. Pensez aux 10 minutes perdues par les pompiers à chercher votre maison, c'est votre vie ou vos biens que vous pouvez jouer.

ORDURES MENAGERES (compétence communauté de communes depuis le 01 01 2015)

Les encombrants doivent être portés à la déchetterie et non pas laissés à proximité des containers. La déchetterie est installée à Jégun, sur la D948, à la zone artisanale direction Condom.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Jégun

Hiver du 1° octobre au 31 mars du lundi au vendredi de 14h à 17h

Eté du 1° avril au 30 septembre du lundi au vendredi de 14h à 18h.

MERCI DE NE PAS CONFONDRE AIRE DE CONTAINERS ET DECHETTERIE

Le verre est interdit dans les containers poubelles, un récup verre est installé au village. Important : Si le tri est mal fait votre taxe « ordures ménagères » augmentera.

MISE EN PLACE DE LA DEFENSE INCENDIE

Le maire a hérité depuis le 1° janvier 2018 de la responsabilité de l'organisation de la défense incendie sur sa commune. Il doit donc veiller à ce que chaque maison puisse être défendue contre le feu et prévoir à cet effet des réserves d'eau (lacs, piscines, mares, ruisseaux, bornes incendies...) d'une capacité suffisante et accessible par les pompiers.

Chaque propriétaire d'une possible réserve d'eau se verra donc contacté pour abonder le registre des points d'eaux susceptibles d'être utilisés en cas de sinistre.

Dans le même domaine, le contrôle gratuit des bornes incendies qui était pris en charge par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, sera désormais payant pour les communes alors que nous avons versé à ce même syndicat une cotisation obligatoire de 8 319.65 Euros pour l'année 2018.

CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux épisodes de sécheresse, la mairie de Castillon-Massas avait demandé le classement de la commune en zone sinistrée. (Voir bulletin municipal 2017)

La commune a été déclarée sinistrée le 12 août 2018 et a permis à au moins une douzaine de foyers qui en avait fait la demande à la mairie de constituer un dossier auprès de leur assureur.

APERCU RESULTATS – FONCTIONNEMENT –

| POSTES | PREVISIONNEL 2018 | REALISE AU 17 12 2018 |
|--|----------------------|--------------------------|
| DEPENSES | | |
| 60- Achats : électricité, combustible, aliment. cantine entretien, bureau, voirie, carburant, frais scolaires... | 33 550.00 | .00 |
| 61- Services extérieurs : Assurances, entretien et réparation des matériels et bâtiments, petit matériel, entretien voirie.... | 23 200.00 | .00 |
| 62- Autres services extérieurs : Honoraires, téléphone, fêtes et cérémonies ... | 4 700.00 | .00 |
| 63- Impôts fonciers et taxes | 1 100.00 | .00 |
| 64- Charges de personnel : Rémunérations, charges, médecine du travail | 39 620.00 | .00 |
| 65- Autres charges de gestion courante : Indemnités, aide sociale, service incendie, cotis retraite, subventions associations, syndicats eau, électricité, sictom, centre de gestion | 30 579.65 | .00 |
| 66- Charges financières (intérêts emprunt école) | 2 020.68 | 2 020.68 |
| 67- Loisirs école (piscine, classe transplantée, sortie petits) | 4 500.00 | .00 |
| 68- Amortissement | 427.58 | 427.58 |
| 68- | | |
| 22- Dépenses imprévues | 6 072.63 | |
| 23- Virement à la section d'investissement | 70 544.16 | .00 |
| 7396-Revers fiscalité « communauté commune » | 2 732.13 | 2 732.13 |
| TOTAL DEPENSES | 219 046.43 | <u>.00</u> |
| | | .00 |
| RECETTES | | |
| 70- Produits : remb frais, redevances, cantine | 8 000.00 | .00 |
| 73- Impôts et taxes : - impôts locaux | 43 900.00 | .00 |
| - Autres cons géné et com de com | 10 000.00 | .00 |
| 74- Dotation de l'Etat | 31 000.00 | .00 |
| - Autres | 37 900.00 | .00 |
| 744- TVA | | 1 239.00 |
| 75- Autres produits : loyers | 15 600.00 | .00 |
| : divers | 700.00 | |
| 002- Report excédent de fonctionnement 2017* | 71 946.83 | 71 946.83 |
| rembours assurances et produits exceptionnels | | .00 |
| 64 remboursements maladie | | |
| TOTAL RECETTES | 219 046.43 | 00 |
| | | |
| * Excédent 2018 pour financement travaux 2019 sans emprunt | | |
| | | |
| | | |

APERCU RESULTATS –INVESTISSEMENT –

| POSTES | PREVISIONNEL 2018 | REALISE AU 17 12 2018 |
|-------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| DEPENSES | | |
| 01- Reprise Déficit | 33 081.13 | 33 081.13 |
| 20 Dépôts et cautions (loyers) | 1 267.00 | |
| 21- Dépenses Equipement | | |
| Terrain Moulinet * | 1.00 | |
| Voirie | 35 000.00 | 29 904.65 |
| Salle des fêtes | 25 000.00 | 18 526.25 |
| Adressage plaques et panneaux | 2 500.00 | 1 121.76 |
| Mobilier Matériel | 4 500.00 | 4 874.58 |
| 19 – Remboursement Emprunt école | 6 871.74 | 6 871.74 |
| 20- Dépenses imprévues | 2 300.00 | |
| TOTAL DEPENSES | 110 520.87 | .00 |
| RECETTES | | |
| 001 EXCEDENT capitalisé 2017 | | |
| 13- Subventions | .00 | .00 |
| Dépôts et cautionnements (loyers) | 1 267.00 | |
| Terrain moulinet | 1.00 | |
| FCTVA | 5 200.00 | 5 443.00 |
| TLE | | |
| Vir de la section de fonctionnement | 70 544.16 | .00 |
| Amortissements | 427.58 | 427.58 |
| TOTAL RECETTES | 110 520.87 | .00 |

CIMETIERE

Afin de pouvoir récupérer un peu d'espace, supprimer les tombes abandonnées et embellir le cimetière, une procédure de reprise de concessions est en cours. Une petite pancarte signale les concessions **susceptibles** d'être reprises. Sont concernées les concessions suivantes ;

- N°2 CABANES
- N°7 ST VIGNES SABATHIE
- N°10 DARRE CAHUZAC
- N°24 LUPIAC
- N°28 ET 29 SOULES
- N°40 SORIANO
- N°54 CARTIER

Sans concessions

- ROUMANOF
- LABERENE
- CEZERAC BERGES
- NAVARRE
- enfant Ramon CONSUL
- enfant BOUTAN
- enfant Jean CORTADE

Si vous êtes concernés n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

En fin de procédure (environ 3 ans) les ossements recueillis dans les concessions reprises sont regroupés dans un ossuaire à l'identique de celui qui est à gauche en entrant dans le cimetière et qui a été construit en 2004 lors de la première procédure de reprise de concessions.

ATTENTION le fleurissement d'une tombe ne suffit pas à faire cesser la procédure, la concession doit être entretenue : Pierre tombale et bordures en bon état, plantation entretenues...

La reprise des tombes laissées à l'abandon se fera en 2019

VOIRIE

REALISATIONS 2018

- Bicouche sur le chemin de Clouquejeou.
- Bicouche sur le chemin de la Guzerde (vers le Béas)
- Bicouche au hameau de Baurens
- Bicouche chemin de Moussas
- Bicouche chemin de Lauzero

PREVISIONS 2019

- Grave et élastomère sur le Bas de la cote de Lestangue
- Elastomère route de Castin
- Point à temps

TRAVAUX

REALISATIONS 2018

- Plafond de la salle des fêtes
- Eclairage de la salle des fêtes
- Peinture de la salle des fêtes (bénévolat du Conseil Municipal)
- Achat d'une chambre froide
- Achat d'un réfrigérateur salle des associations
- Achat et mise en place du matériel adressage **communal** (bénévolat Conseil Municipal)
- Achat du matériel adressage pour les administrés
- Réparation réseaux pluvial place du village (bénévolat Conseil Municipal)
- Entretien tuyaux de dispersion à la station d'épuration (bénévolat Conseil Municipal)
- Réparation provisoire du mur de soutènement du village (bénévolat Conseil Municipal)
- Toilettes à la maison des associations (bénévolat Conseil Municipal)
- Mise en place d'une VMC sur un logement communal (bénévolat Conseil Municipal)
- Remise en fonctionnement des cloches de l'église (bénévolat Conseil Municipal)

PREVISIONS 2019

- Reprise des concessions non entretenues du cimetière et construction d'un ossuaire.

NOS IMPOTS

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nous avons procédé en début d'année au nettoyage des tuyaux de dispersion dans la station d'épuration qui au fil du temps se remplissent de déchets, de petites racines et d'escargots !!! Quelques ennuis avec les ragondins mais autrement pas de souci particulier à signaler.

ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

Il est recommandé de faire appel au SPANC pour toute modification de votre système d'assainissement. (05 62 60 60 09). Les normes sont en perpétuel changement.

Certaines subventions sont accessibles pour mettre votre installation aux normes. Vous pouvez vous adresser à TRIGONE

LA MUNICIPALITE DE CASTILLON-MASSAS 2014-2020

| | | |
|--------------------|---------------------|----------------|
| MAIRE | Bernard CARRERA | 06 15 26 27 23 |
| 1° ADJOINT | Daniel JUGAN | 06 72 81 28 95 |
| 2° ADJOINT | Pierre BARBEAU | 06 83 02 29 56 |
| 3° ADJOINT | Pierre BESSAGNET | 05 62 64 51 63 |
| Conseillers | Corine FAVAREL | |
| | Fabienne PADER | |
| | Arnaud BURRIEL | |
| | Claude BRESSAC | |
| | Jean Louis CHAPELLE | |
| | Jacques SAUVAGE | |

SECRETAIRE MAIRIE Annie REY
MAIRIE tél/fax : 05 62 65 53 34 / **Courriel** : mairie.castillonmassas@wanadoo.fr
Ouverture du secrétariat : lundi 16h30 – 19h et jeudi 10h – 13h

DELEGATIONS AUX ADJOINTS SOUS LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITE DU MAIRE DANS L'ORDRE DE PRIORITE.

| ETAT CIVIL Et Hospi. d' Office | URBANISME | FINANCES | DELEGATION VOIRIE |
|---|--------------------------------|--|--|
| Daniel JUGAN Pierre BARBEAU | Daniel JUGAN Pierre BARBEAU | Daniel JUGAN Pierre BARBEAU Pierre BESSAGNET | Pierre BESSAGNET Pierre BARBEAU Daniel JUGAN |

1) ELUS AUX SYNDICATS

| SIAEP | ELECTRIFICATION | SICTOM |
|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Corinne FAVAREL Pierre BESSAGNET | Pierre BARBEAU Claude BRESSAC | Corine FAVAREL Arnaud BURRIEL |

2) CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE

MEMBRES ELUS

Jean-Louis CHAPELLE
Fabienne PADER
Pierre BESSAGNET
Jacques SAUVAGE

MEMBRES NOMMES

SOULAYRAC Hélène au titre de l'UDAF du Gers
PONGE Monique au titre des personnes âgées
CAPDEVILLE Paule au titre des personnes handicapées
CASEAU Philippe au titre de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

3) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (Membres nommés par la direction des services fiscaux)

TITULAIRES

FAVAREL Corine. CAPDEVILLE Paule. BARBEAU Pierre. PRIEUR Jean Claude. BRESSAC Claude. BESSAGNET Pierre

SUPPLEANTS

JUGAN Daniel, DELLAS Nadine, PONGE Monique, ALIAS Françoise, VOISIN Sébastien.

4) COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES : FAVAREL Corine, JUGAN Daniel, BURRIEL Arnaud
SUPPLEANTS : SAUVAGE Jacques, BARBEAU Pierre, CHAPELLE Jean Louis

5) PETR ET SCOT : Corine FAVAREL

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Validation des nouveaux noms de la voirie et des n° des habitations
- Validation du choix des entreprises pour les travaux à la salle des fêtes
- Approbation du compte de gestion 2017 commune
- Approbation du compte de gestion 2017 assainissement
- Votes du compte administratif 2017 commune
- Vote du compte administratif 2017 assainissement
- Affectation des résultats 2017 commune
- Affectation des résultats 2017 assainissement
- Vote des taux de bases des impôts 2018
- Vote du budget prévisionnel communal 2018
- Vote du budget prévisionnel assainissement 2018
- Renouvellement poste de la cantinière
- Subvention classe découverte
- Subvention classe transplantée
- Convention AXA
- Convention Service d'Incendie et de Secours Grand Auch Cœur de Gascogne
- Convention entretien chemin de randonnée
- Prix du repas cantine
- Participation des communes extérieures pour les enfants fréquentant le RPI

ARRETES DU MAIRE

- Arrêté autorisant la société de chasse à poser des panneaux de signalisation sur la voirie indiquant une action de battue en cours
- Arrêté autorisant une buvette pour la soirée « poule au pot » du comité des fêtes
- Arrêté autorisant une buvette avec dérogation pour la fête locale

LE MOT DU MAIRE

Castillonnaises et Castillonnais je vous souhaite au nom de mon Conseil Municipal de joyeuses fêtes de fin d'année en famille ou auprès de vos amis.

J'aurais aussi une pensée pour tous ceux qui sont dans la peine ou qui luttent contre la maladie. J'adresse aux uns mes vœux d'espoir et aux autres mes vœux de guérison.

J'espère pour chacun d'entre vous, du plus jeune au plus ancien, une nouvelle année pleine de joies, de bonheur et surtout de santé.

A ceux qui travaillent ou étudient, que ce nouvel an vous apporte aussi prospérité et réussite dans vos entreprises scolaires ou professionnelles.

Afin de démarrer cette nouvelle année par un moment de convivialité, le Conseil Municipal vous invite à un **apéritif dinatoire** (de l'apéritif au dessert) **le samedi 12 janvier à partir de 18 heures** à la salle de fêtes de Castillon-Massas.

Ce sera l'occasion unique dans l'année qui vous permettra de rencontrer tout votre Conseil Municipal au complet.

Votre Maire : B Carrera